

Fin de séance animée au conseil

● Jeudi soir, le premier conseil municipal de l'année avait seulement quelques points à l'ordre du jour. Tout s'est déroulé dans le calme, jusqu'à la toute fin de séance du moins. Moment choisi par l'opposition pour s'interroger sur les délais du dossier du cimetière, qui a pris du retard. Le maire Pascal Perrin a expliqué calmement que le dossier avait été plus long que prévu à instruire et que le mauvais temps actuel, avec des sols détrempés, ne permettait pas de lancer les travaux.

Ensuite, il y a eu un échange un peu déconcertant entre les deux camps. Olivier Tréhel (opposition) est revenu sur la campagne électorale d'il y a six ans. Selon lui, des fausses informations auraient circulé sur la

commune à l'époque et de prévenir qu'il porterait plainte dans le cas où cela se reproduirait dans les prochaines semaines. Martine Bugeaud, tête de liste de la majorité actuelle pour les municipales de mars, est dans le même état d'esprit : l'élue a, elle aussi, prévenu que si de tels faits venaient à se reproduire, elle portera plainte également. Le ton est donné.

Eaux pluviales

Dinan Agglo exerce la compétence eaux pluviales sur les zones urbaines depuis le 1^{er} janvier, à la place des communes. Les élus ont validé la signature de la convention avec l'Agglo qui précise les conditions dans lesquelles la commune continuera à en assurer, à titre transitoire

en 2020 et 2021, la gestion jusqu'au transfert définitif de la compétence.

Méthanisation

Les élus avaient donné un avis favorable au projet présenté fin août en conseil, par Lucas Servin pour l'usine de méthanisation à La Guerche. Une enquête publique a eu lieu et aucune observation n'ayant été émise, le dossier suit son cours. Les élus ont à nouveau donné un avis favorable (une abstention) à la poursuite du projet.

Travaux

Deux lampadaires ont été détériorés au lotissement du Renard Bleu suite à un accident. Le devis s'élève à 910 € HT. 546 € seront à la charge de la commune.